languedoc roussillon cinéma

JEUNES VIDEOS
PANORAMA DE FILMS D'ATELIERS
REALISES PAR DES JEUNES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

REGLEMENT

Article 1 : Projet

L'association Languedoc-Roussillon Cinéma organise les « Jeunes Vidéos » en Languedoc-Roussillon.

En 2013, pour sa troisième édition, les Jeunes Vidéos se déroulent lors du 28ème Festival des Rencontres Cinémaginaire d'Argelès-sur-Mer

Les films présentés à cette manifestation doivent :
- être réalisés par des jeunes dans le cadre d'ateliers collectifs de pratique audiovisuelle,
- être encadrés par un intervenant professionnel partenaire (artistique ou culturel),
- être mis en oeuvre par une structure associative ou un établissement scolaire ou tout autre type de structure, localisée en région Languedoc-Roussillon.

Les jeunes réalisateurs présenteront au public le film qu'ils ont réalisé lors de l'atelier, en présence du jury qui l'a sélectionné.

L'objectif des Jeunes Vidéos est de favoriser les échanges entre les jeunes, le public et les professionnels autour des projets d'ateliers de pratique audiovisuelle réalisés en région Languedoc-Roussillon.

Article 2 : Films

La durée des films ne doit pas dépasser 15 minutes.

Les films auront été réalisés en 2012-2013.

Public concerné : sont acceptés les films réalisés de la maternelle au lycée (pour le cadre scolaire) ou jusqu'à l'âge de 20 ans environ (pour le cadre associatif).

Par souci de présentation de films réalisés dans un contexte pédagogique d'initiation et de découverte au cinéma et à l'audiovisuel, les films des BTS audiovisuel, options CAV, écoles supérieures de réalisation audiovisuelle, école des Beaux-Arts…etc. ne sont pas acceptés.

> Les films ayant déjà été présentés pour participer à la seconde édition des Jeunes Vidéos en 2012 au Festival des Semaines du cinéma méditerranéen Pays de Lunel ne peuvent pas être soumis à nouveau pour l'édition 2013.

Les films participants feront l'objet d'une sélection par un jury constitué spécialement pour ces Jeunes Vidéos. Les films retenus seront diffusés dans le cadre de la séance des « Jeunes Vidéos » pendant le 28ème Festival des Rencontres Cinémaginaire d'Argelès-sur-Mer. Il n'y a cependant ni concours, ni remise de prix.

6 rue Embouque d'Or | 34000 Montpellier
tél. +33 (0)4 67 64 81 53 | fax +33 (0)4 67 64 92 55
contact@languedoc-roussillon-cinema.fr | www.languedoc-roussillon-cinema.fr

Avec le soutien de la Ville de Montpellier et du Conseil Général du Gard

> Condition nécessaire à la sélection : les films doivent être présentés par les jeunes participants qui s'engagent à être présents à la projection à Argelès-sur-Mer, ainsi que l'enseignant / l'animateur et/ou l'intervenant professionnel qui a encadré le projet.

Le support des films pour la projection est le DVD (les formats des fichiers en vcd, svcd, divx, mpeg et des formats hybrides non standards ne sont pas acceptés).

Tous les genres sont acceptés (fiction, reportage, documentaire, clip, animation), excepté les films à caractère commercial ou promotionnel. Il n'y a pas de thématique requise.

L'inscription aux « Jeunes Vidéos » est gratuite.

NB : Le comité de sélection est composé de quatre personnes : un représentant du temps scolaire, un représentant du hors-temps scolaire, une personne du festival du Festival des Rencontres Cinémaginaire d'Argelès-sur-Mer, une personne de Languedoc-Roussillon Cinéma.

Article 3 : Droits d'auteur et droit à l'image

Chaque équipe proposant un film aux Jeunes Vidéos aura effectué les démarches requises prévues par les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire, artistique, et les droits d'auteur en cas d'utilisation dans leur film de créations protégées de tierces personnes.

Les équipes participantes déclarent avoir reçu les autorisations de chaque personne apparaissant dans leur film si leurs visages sont reconnaissables.

L'inscription aux « Jeunes Vidéos » et notamment l'envoi des films vaut autorisation libre de droits pour :

- la projection publique au 28ème Festival des Rencontres Cinémaginaire d'Argelès-sur-Mer le mercredi 20 mai 2013
- la diffusion sur support DVD dans un cadre pédagogique
- la mise en ligne sur le site Internet de Languedoc-Roussillon Cinéma

Article 4 : Inscription et envoi des films

La fiche de renseignement et le film doivent être envoyés **avant le 2 mars 2013 :**

1- **PAR EMAIL** la fiche d'inscription complétée sous fichier word à amelie@languedoc-roussillon-cinema.fr

ET

2- **PAR COURRIER un DVD du film et la fiche d'inscription complétée et signée** à
LANGUEDOC-ROUSSILLON CINEMA
Jeunes Vidéos
6, rue Embouque d'or
34000 Montpellier

NB : **Vous pouvez aussi déposer votre film sur la plateforme Vimeo** http://vimeo.com/ : soit vous avez déjà un compte sur Vimeo, soit vous ouvrez un compte pour mettre votre film en ligne (un mode d'emploi est disponible sur ce site : http://www.cuk.ch/articles/4145) et vous nous envoyez le lien du film par email, à la place de nous envoyer un DVD.

Les équipes seront informées du résultat des sélections au cours du mois d'avril 2013.

Renseignements :
Languedoc-Roussillon Cinéma
Amélie Boulard
Tél : 04 67 64 92 57
Email : amelie@languedoc-roussillon-cinema.fr
Site : www.languedoc-roussillon-cinema.fr

Les frais d'envois sont à la charge des participants.

La copie envoyée sera conservée par l'association Languedoc-Roussillon Cinéma.

Article 5 : Responsabilité

Les frais de déplacement des équipes le jour de la projection à Argelès-sur-Mer sont à la charge des participants.
Les jeunes participants seront sous l'entière responsabilité de l'accompagnateur désigné par l'établissement d'origine.

Article 6

L'inscription et la participation aux Jeunes Vidéos impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.